



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Limoges, le 23 janvier 2019

La Rectrice de l'académie de Limoges
Chancelière des universités

à

Mesdames et Messieurs
les IA-DASEN,
les IEN de circonscription,
les chefs d'établissements des collèges et lycées
publics et privés,
les directrices et directeurs d'écoles publiques et
privées.

Service

Inspection Pédagogique

Régionale d'EPS

Affaire suivie par

Philippe SBAA

Références

2018/2019

Téléphone

05 55 11 43 29

Portale

06 13 36 55 95

Mél

philippe.sbaa@ac-limoges.fr

Site internet

<http://www.ac-limoges.fr>

Rectorat

13 rue François Chénieux

CS 23124

87031 Limoges cedex 1

Objet : Labellisation « Génération 2024 »

Mesdames, Messieurs,

L'organisation des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) de 2024 constitue une occasion de développer les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif afin d'encourager la pratique physique et sportive des jeunes.

Le label Génération 2024 reconnaît l'engagement des écoles et établissements scolaires dans cette dynamique. Son déploiement contribue simultanément aux objectifs de développement du sport pour toutes et tous, et d'accompagnement vers l'élite sportive.

Ce label s'inscrit dans la convention cadre du 18 septembre 2013 qui lie le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF), le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEJNESR) et celui de la ville, de la jeunesse et des sports (MVJS), les ministères chargés de l'agriculture et des sports, ainsi que les fédérations sportives et les fédérations sportives scolaires (USEP, UNSS, UGSEL).

Le label Génération 2024 contribue à renforcer l'image et l'attractivité des écoles et établissements concernés et à dynamiser leur projet éducatif en lien étroit avec le mouvement sportif et les collectivités territoriales.

Les écoles et établissements labellisés pourront :

- solliciter auprès du comité d'organisation des Jeux Olympiques (COJO), la venue d'un sportif de haut niveau ;
- participer à la semaine de la presse organisée par le Centre de Liaison de l'Enseignement et des Médias d'Information (CLEMI) et obtenir des revues spécialisées avec des articles Paris 2024 ;
- encourager des projets pédagogiques dans le cadre du pentathlon des arts ;
- inciter des élèves à intégrer les classes académiques Coubertin-Milliat pour devenir de futurs ambassadeurs JOP ;
- participer au programme éducatif et sportif émis par le CNOSF en proposant une classe Olympique ;
- proposer une production numérique autour des valeurs du sport et de l'Olympisme à partir de trois photos d'événements sportifs, dans le cadre d'un concours académique.

Les équipes pédagogiques peuvent utilement s'appuyer sur les ressources en ligne disponibles sur Eduscol : <http://eduscol.education.fr/pid37999/generation-2024.html>





L'année 2018 a permis d'expérimenter ce processus en désignant des écoles et établissements préfigurateurs et en labellisant, au niveau national, environ 900 écoles du 1^{er} degré et 850 établissements du 2nd degré.

Forts de ce premier bilan, les ministères chargés de l'éducation, de l'agriculture et des sports lancent un nouvel appel d'offre pour la rentrée 2019.

Les écoles et établissements scolaires qui ne l'ont pas encore fait peuvent bénéficier du label Génération 2024 en s'inscrivant dans un projet triennal répondant, au moins, aux deux premiers objectifs suivants pour le 1^{er} degré et, au moins, aux trois premiers objectifs pour le 2nd degré.

1. Développer des projets structurants avec les clubs sportifs du territoire.
2. Participer aux événements promotionnels olympiques et paralympiques.
3. Adapter les parcours des sportifs de haut niveau.
4. Ouvrir les équipements sportifs des établissements.

Les sections sportives scolaires sont un dispositif « clé » de ces passerelles car elles s'appuient sur un partenariat établissement-clubs fédéraux. Les établissements scolaires qui bénéficient d'une ou de plusieurs sections ont naturellement vocation à déposer un dossier de labellisation.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de toute ma considération.

Christine Gavini-Chevet

Les demandes de labellisation, rédigées sur le document ci-joint prévu à cet effet, doivent être retournés **avant le Vendredi 5 Avril 2019** :

- pour les collèges et lycées, à l'IA-IPR EPS, référent académique Génération 2024 : philippe.sbaa@ac-limoges.fr
- pour les écoles, au conseiller pédagogique départemental EPS de votre département :
 - Corrèze : jean-paul.barthout@ac-limoges.fr
 - Creuse : olivier.giraudeau@ac-limoges.fr
 - Haute Vienne : matthieu.maurange@ac-limoges.fr

